



## CHARTRE DU CLUB ENTREPRENDRE POUR LA PLANÈTE

**Les entreprises et leurs parties prenantes sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'adopter un comportement responsable et des bénéfices qui y sont associés.**

L'impact d'une entreprise vis-à-vis de la société dans laquelle elle opère et vis-à-vis de l'environnement est devenu une composante critique de la mesure de ses performances globales et de sa capacité à continuer de fonctionner de manière efficace.

Toutes les activités des entreprises dépendent à moment ou à un autre de l'état des écosystèmes de la planète. Les organisations sont donc soumises au regard de leurs diverses parties prenantes.

La responsabilité sociétale et environnementale est la contribution des organisations au développement durable. Elle se traduit par la volonté de l'organisation d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement et d'en rendre compte.

Parce que la citoyenneté n'est pas l'apanage des grands groupes, les PME et les ETI, maillons essentiels de notre économie, ont un rôle crucial à jouer.

Devenir une entreprise citoyenne peut se faire au travers d'actions pratiques et simples telles que le mécénat environnemental.

C'est pourquoi, le Club Entreprendre pour la planète propose aux petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaires (avec un CA <300M€) désireuses de s'engager ou de renforcer leur démarche de progrès environnemental, de devenir mécènes en soutenant les projets de conservation du WWF France.

Ainsi, en rejoignant le Club, les entreprises membres, s'engagent à :

### **1. SOUTENIR LES ACTIONS DU WWF**

→ Aider à la mise en œuvre des programmes de conservation du WWF France dans des écorégions prioritaires en soutenant des projets terrains proposés dans le cadre du Club.

### **2. SENSIBILISER LEURS PARTIES PRENANTES**

→ Mobiliser et sensibiliser leurs publics internes et externes (salariés, consommateurs, clients, fournisseurs) autour des enjeux environnementaux liés à leur activité et des missions du WWF.

### **3. PARTAGER LES BONNES PRATIQUES**

→ Participer régulièrement aux événements du WWF-France (journées Entreprises, sorties sur le Blue Panda, etc...).

### **4. VEILLER A INTEGRER DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX A TOUS LES NIVEAUX DE MANAGEMENT**

- A chaque niveau de décision ;
- Dans les projets ;
- Et dans les investissements.

### **5. RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME**

→ Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence et veiller à ce que notre propre entreprise ne se rende pas complice de violation de droits fondamentaux.

Lu et approuvé par

Date

**Par l'apposition de sa signature à la fin de ce document, l'entreprise qui en a accepté les termes après en avoir pris connaissance, s'engage à les respecter dans la durée.**